



PRÉFET DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Saint-Étienne, le 14 mai 2024

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche, Domaine Public
Fluvial et navigation

Synthèse de la consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la date d'ouverture spécifique de la chasse du chevreuil, daim et sanglier

1. Dates et lieu de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a été mis en consultation par voie électronique sur le site Internet de la préfecture de la Loire du jeudi 28 mars 2024 au jeudi 18 avril 2024, pendant le délai légal de 21 jours.

La mise en ligne dudit projet a été effectuée le jeudi 28 mars 2024 sur le site internet de la préfecture de la Loire (<https://www.loire.gouv.fr/consultation-du-public-r1649.html>) et soumis à consultation du public jusqu'au jeudi 18 avril 2024 sur la page suivante :

<https://enqueteur.loire.equipement-agriculture.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=656196&lang=fr>

2. Objet de la consultation du public

La présente consultation porte sur un projet d'arrêté préfectoral fixant la date d'ouverture spécifique de la chasse du chevreuil, daim et sanglier dans le département de la Loire. Le texte prévoit une ouverture au 1^{er} juin 2024 conformément à l'article R 424-8 du Code de l'environnement. Concomitamment à cette consultation du public, le projet d'arrêté préfectoral a également été soumis en séance du 19 mars 2024 aux membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (représentants des chasseurs, des intérêts agricoles, forestiers, cynégétiques et naturalistes) qui ont rendu un avis favorable majoritaire.

3. Synthèse des observations du public

Aucune remarque n'a été formulée sur ce projet d'arrêté préfectoral.

4. Conclusion

En application de l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, cette note synthétise les observations et les propositions du public.

Le directeur départemental
des territoires
Signé
Sébastien VIENOT